|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/20/INF/3 |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 2 novembre 2017 |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingtième session**

**Genève, 27 novembre – 1er décembre 2017**

Résumé de l’étude sur l’utilisation du système de la propriété intellectuelle en Amérique centrale et en République dominicaine

*Document établi par le Secrétariat*

1. L’annexe du présent document contient un résumé de l’Étude sur l’utilisation du système de la propriété intellectuelle en Amérique centrale et en République dominicaine menée dans le cadre du Projet relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique – Phase II (CDIP/14/7).
2. Cette étude (<http://www.wipo.int/econ_stat/fr/economics/studies/index.html>), réalisée à l’origine en espagnol, a été menée en coordination avec le Secrétariat de l’OMPI, en concertation avec les gouvernements du Costa Rica, d’El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine.
3. *Le CDIP est invité à prendre note des informations figurant dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

# Utilisation du système de la propriété intellectuelle en Amérique centrale et en République dominicaine

En 2015, les pays d’Amérique centrale et la République dominicaine ont demandé à l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) d’être partie prenante du Projet relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique – Phase II (CDIP/14/7) mis en œuvre sous les auspices du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP).

À titre d’information générale, les gouvernements de la région appliquent depuis des décennies des politiques visant à renforcer l’intégration régionale qui sont notamment axées sur l’intégration économique régionale des échanges commerciaux de biens et de services et, plus récemment, sur la négociation commune d’accords de commerce avec les principaux partenaires commerciaux. La région a également amélioré l’intégration et l’harmonisation des questions ayant trait à la propriété intellectuelle, mettant notamment l’accent sur la formulation de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et sur l’adhésion aux traités internationaux de propriété intellectuelle. Dans ce contexte, les ministres du Costa Rica, d’El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine en charge des questions de propriété intellectuelle ont, lors de la quatrième Conférence ministérielle d’Amérique centrale sur la propriété intellectuelle, fait part de leur décision d’apporter leur soutien au lancement de travaux d’analyse économique portant sur les relations entre l’utilisation de la propriété intellectuelle et les flux commerciaux dans la zone économique régionale.

De juillet 2015 à juillet 2017, l’OMPI a mené une étude régionale en collaboration avec les gouvernements des pays d’Amérique centrale et de la République dominicaine. Le présent document offre un résumé de la mise en œuvre et des principales conclusions de l’étude.

## Objectifs

L’objectif principal de l’étude était d’appuyer l’élaboration de politiques en matière de propriété intellectuelle fondées sur des bases factuelles dans la région d’Amérique centrale, en tentant de répondre à deux questions essentielles :

1. Qu’est‑ce qui caractérise l’utilisation du système de la propriété intellectuelle dans la région?

2. Quel est le lien entre cette utilisation et les modèles de commerce international?

L’étude empirique s’est fondée sur l’élaboration et l’analyse d’une nouvelle base de données d’enregistrement unitaire sur la propriété intellectuelle, liée aux données commerciales et autres données économiques disponibles pour la région.

L’étude a également répondu à une demande technique spécifique de mise au point d’outils économiques et statistiques destinés à suivre et à évaluer en permanence, d’une manière générale, les répercussions des politiques relatives à la propriété intellectuelle, à l’innovation et au commerce et, plus précisément, les stratégies nationales de propriété intellectuelle récemment formulées.

## Coordination et mise en œuvre

La réalisation de l’étude a nécessité une coordination entre l’OMPI et les organes gouvernementaux de chacun des sept pays de la région. La Division de l’économie et des statistiques de l’OMPI était le coordonnateur technique, avec le concours du Bureau régional pour l’Amérique latine et les Caraïbes. Les pays d’Amérique centrale et la République dominicaine étaient représentés à Genève par leur mission respective et, dans chaque pays, par leur office national de propriété intellectuelle.

## Conception Méthodologique

La mise en œuvre de l’étude a été divisée en trois éléments principaux : i) la création d’une base de données complète sur la propriété intellectuelle et les flux commerciaux à des fins statistiques; ii) l’analyse statistique de l’utilisation de la propriété intellectuelle; et iii) une analyse empirique de l’utilisation de la propriété intellectuelle et de l’intégration commerciale.

Ces trois éléments ont été examinés aux différentes phases de la réalisation de l’étude. Les fonctionnaires nationaux en poste dans les missions à Genève et dans les offices nationaux de propriété intellectuelle, en particulier, ont, à plusieurs reprises, examiné les travaux d’étude. En outre, les coordonnateurs nationaux ont consulté d’autres organes gouvernementaux durant la mise en œuvre de l’étude. Enfin, un expert régional de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) a procédé à une analyse externe du rapport d’étude final.

### Création d’une base de données sur la propriété intellectuelle et le commerce à des fins statistiques

En collaboration avec les coordonnateurs nationaux, la Division de l’économie et des statistiques a élaboré la première base de données sur la propriété intellectuelle à des fins statistiques en Amérique centrale et en République dominicaine. Cette nouvelle base de données statistiques d’enregistrement unitaire est une compilation d’informations bibliographiques sur les brevets, les modèles d’utilité, les dessins et modèles industriels, les marques et les enregistrements de droit d’auteur.

La base de données permet d’examiner en profondeur l’utilisation de la propriété intellectuelle dans la région. Les deux éléments suivants consistent en deux analyses effectuées à l’aide de ces nouvelles données. Mais la base de données peut aussi être utilisée pour des recherches futures et pour continuer à suivre et à évaluer les répercussions des politiques relatives à la propriété intellectuelle, à l’innovation et au commerce, au‑delà des travaux de recherche menés dans le cadre de la présente étude.

### Analyse statistique de l’utilisation de la propriété intellectuelle

La Division de l’économie et des statistiques a rédigé le premier rapport sur l’utilisation de la propriété intellectuelle dans les pays d’Amérique centrale et en République dominicaine. La principale source d’analyse était la base de données spécialement créée pour les besoins de l’étude régionale.

Le rapport repose sur des statistiques descriptives visant à analyser l’utilisation de la propriété intellectuelle dans la région. Cette approche suit celle utilisée dans des publications similaires, notamment les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle ou les études nationales menées au Brésil et au Chili depuis la première phase de ce même projet du CDIP (CDIP/5/7).

### Évaluation de l’utilisation de la propriété intellectuelle et de l’intégration commerciale

La Division de l’économie et des statistiques a effectué la première analyse de l’utilisation de la propriété intellectuelle et des flux commerciaux dans la région. La principale source d’analyse était la base de données spécialement créée pour les besoins de l’étude régionale ainsi que les données relatives au commerce international provenant de la base de données COMTRADE des Nations Unies.

La méthodologie appliquée a consisté à établir un lien entre les données de propriété intellectuelle de chaque pays de la région et les données sur les échanges bilatéraux, en mettant en concordance les classifications de la propriété intellectuelle et les classifications commerciales. Le regroupement de ces deux sources a permis de calculer une série d’indicateurs clés sur l’utilisation de la propriété intellectuelle et le commerce dans la région. Ces indicateurs ont notamment facilité la traçabilité, à terme, de la propriété intellectuelle et des flux commerciaux par secteur, aux niveaux intrarégional et extrarégional.

## Calendrier de mise en œuvre et activités principales

Les gouvernements de la région ont demandé, en juillet 2015, la réalisation d’une étude de pays. À l’issue d’une étude de faisabilité et de nouvelles consultations avec les gouvernements concernés, la Division de l’économie et des statistiques s’est engagée à mener cette étude régionale.

Les travaux d’étude ont officiellement débuté en octobre 2015, lors d’une réunion de lancement qui s’est tenue à Genève avec les représentants des missions basées à Genève et ceux des offices nationaux de propriété intellectuelle. Cette réunion a permis de discuter et de convenir des grandes étapes de l’étude.

Suite au lancement de l’étude, les principales activités ont consisté à coordonner l’accès aux données de propriété intellectuelle avec chaque coordonnateur national de l’organisme gouvernemental concerné, à collecter des données commerciales et à mener une analyse empirique. Une deuxième réunion organisée à Genève en octobre 2016 a permis à tous les participants de suivre l’avancement des travaux d’étude et d’examiner la méthodologie et les premiers résultats concernant les données commerciales. Elle a aussi beaucoup contribué à faire prendre conscience qu’il est important de mettre à disposition des données de propriété intellectuelle qui seraient manquantes.

Une fois effectué l’examen à mi‑parcours de l’étude, il restait à coordonner l’accès aux données de propriété intellectuelle manquantes, à finaliser les travaux de recherche et à rédiger la première version complète du rapport d’étude. Le projet d’étude a été présenté au cours d’un atelier réunissant les représentants de tous les offices nationaux de propriété intellectuelle à San Salvador, El Salvador, en avril 2017 et, par la suite, lors d’une réunion à Genève avec les représentants des missions basées à Genève. Ces réunions ont offert une bonne occasion de faire remonter l’information sur les travaux de recherche et contribué à améliorer la portée politique de leurs résultats.

Une réunion finale s’est tenue en juin 2017 à Genève, lors de laquelle les pays ont approuvé la version finale de l’étude qui a été présentée au Panama en juillet 2017, à l’occasion de la cinquième Conférence ministérielle d’Amérique centrale sur la propriété intellectuelle. Un expert externe de l’OMC a examiné le rapport final.

## Enseignements tirés de l’expérience

Dans l’ensemble, l’étude régionale a été réalisée en respectant la portée et le calendrier fixés lors de sa conception. Toutefois, il a fallu relever certains défis, lors de sa mise en œuvre, qui permettent de tirer des enseignements en vue d’études futures. Les défis et les points importants à retenir sont débattus pour les trois aspects de l’étude.

Lors de la création d’une base de données complète sur la propriété intellectuelle et les flux commerciaux, à des fins statistiques, la Division de l’économie et des statistiques a dû faire face à deux défis majeurs. Le premier concernait la couverture détaillée des échanges bilatéraux. S’il existe suffisamment de données sur les flux de biens commercialisés, rares sont en revanche les données disponibles sur le commerce des services. Le second défi portait sur les différentes situations en matière de collecte de données sur la propriété intellectuelle observées dans l’ensemble des offices nationaux de propriété intellectuelle. La structure et l’exhaustivité des données varient, mettant en évidence des différences en termes de procédures et d’infrastructures. On a cependant constaté une plus grande harmonie entre les pays pour ce qui est de la collecte de données sur les marques ainsi que, dans une moindre mesure, sur les brevets, sur les dessins et modèles industriels et, pour finir, sur les modèles d’utilité. C’est dans le domaine des enregistrements de droit d’auteur que l’on a observé le plus de divergences en matière de collecte, que l’on disposait de moins de données, et que les structures de données différaient le plus. Si les différences dans la structure des données ont ralenti le traitement et l’harmonisation des données, au bout du compte, les obstacles d’ordre technique ont toutefois pu être surmontés.

Les différences en matière de couverture et de portée des données ont eu une incidence sur les deux autres éléments, à savoir l’analyse statistique de l’utilisation de la propriété intellectuelle, et l’analyse empirique de l’utilisation de la propriété intellectuelle et de l’intégration commerciale. Les difficultés résultant de ces différences ont pu être atténuées en modulant le niveau et la portée de l’analyse en fonction des données disponibles. Or, toute étude future de la question risque de se heurter aux mêmes difficultés.

Enfin, une autre série de problèmes est survenue lors de l’analyse empirique de l’utilisation de la propriété intellectuelle et de l’intégration commerciale. La comparaison entre la collecte de données relatives à la propriété intellectuelle et la collecte de données commerciales présentait des différences méthodologiques selon le type de droit de propriété intellectuelle. Il a été plus facile d’établir un lien entre les données commerciales et les données relatives aux marques – fondées sur la classification de Nice – qu’entre les données commerciales et les données sur les brevets et les modèles d’utilité – fondés sur la classification internationale des brevets (CIB). Pour les dessins et modèles industriels – fondés sur la Classification de Locarno – et les enregistrements de droit d’auteur, il n’existait pas de concordance standard avec les données commerciales. Pour ces types de droits de propriété intellectuelle, le lien entre l’utilisation de la propriété intellectuelle et les échanges commerciaux n’a pu être établi qu’au niveau agrégé.

## Résumé des résultats économiques et statistiques de l’étude régionale[[1]](#footnote-2)

Au cours de la seconde moitié du siècle dernier, les pays d’Amérique centrale ont déployé d’importants efforts en matière de réglementation en vue d’une meilleure intégration économique. L’intérêt pour le marché régional s’est accru, conséquence directe de l’intégration régionale. La région se classe au deuxième rang aussi bien comme source d’importations que comme destination d’exportations, puis viennent ensuite les échanges avec les États‑Unis d’Amérique.

En raison de leur taille relativement réduite, les économies de la région tendent à s’intégrer sur le marché extérieur. La concentration des échanges commerciaux avec un seul partenaire entraîne une interdépendance macroéconomique qui n’est pas sans risques ni sans créer d’asymétries. Le fait de se spécialiser, dans une certaine mesure, dans les produits primaires ou à faible valeur ajoutée expose les économies de la région à de fortes fluctuations des prix internationaux.

Ainsi, les politiques publiques visant à élargir le marché régional, à diversifier les partenaires commerciaux et à accroître le contenu technologique des échanges devraient être une priorité pour les actions communes menées dans la région, et notamment les politiques relatives à la propriété intellectuelle propres à encourager les accords de libre‑échange, à protéger la valeur intangible des biens et services d’exportation, et à stimuler le transfert technologique. Il est important d’analyser tous les types de droits de propriété intellectuelle pour évaluer tous les secteurs et activités économiques intervenant dans le commerce international de la région.

## Utilisation de la propriété intellectuelle

L’étude examine en détail tous les types de droits de propriété intellectuelle pour lesquels on dispose de données d’enregistrement unitaire. Elle englobe également les données relatives au droit d’auteur mais les résultats sont peu concluants, du fait que la couverture des données est moins complète.

* 1. *Brevets :* Les étrangers sont les principaux bénéficiaires de la protection au titre des brevets dans la région (95%) et ils proviennent essentiellement des États‑Unis d’Amérique (50%). Les inventeurs de la région utilisent rarement le système des brevets. Les rares fois où ils l’ont fait, ils ont demandé une protection dans leur pays ou à l’extérieur de la région (essentiellement aux États‑Unis d’Amérique), mais très rarement dans d’autres pays de la région.
	2. *Modèles d’utilité :* Les modèles d’utilité sont une solution de substitution pour les inventeurs de la région, qui ont déposé 61% de l’ensemble des demandes de modèle d’utilité. Mais, dans 85% des cas, la protection se limite au niveau national, et s’applique rarement aux niveaux régional et international.
	3. *Dessins et modèles industriels :*Les étrangers sont les principaux bénéficiaires de la protection au titre des dessins et modèles industriels dans la région (81%), bien qu’ils l’utilisent beaucoup moins que la protection au titre des brevets.
	4. *Marques :*La protectiondes marques est le type de droit de propriété intellectuelle le plus répandu dans la région, avec une utilisation par les ressortissants nationaux (42%) qui se situe à peu près au même niveau que l’utilisation par des étrangers (51%). Les États‑Unis d’Amérique sont la principale source étrangère de marques enregistrées dans la région (33%). Les pays de la région (à l’exception de l’utilisation au niveau national) sont la seconde principale source étrangère de marques enregistrées dans la région (12%). À l’inverse, la région utilise peu la protection au titre des marques aux États‑Unis d’Amérique (moins de 2%). Pour les marques originaires de la région, le ratio de celles pour lesquelles il est demandé une protection aux États‑Unis d’Amérique par rapport à celles pour lesquelles il est demandé une protection dans la région (à l’exception des marques nationales) est de 1 à 9 (soit moins de 10%).

## Commerce et propriété intellectuelle

La participation croissante de la région au commerce international correspond à un renforcement de l’utilisation, par les ressortissants nationaux et par les étrangers, de la protection au titre des marques, des brevets et des dessins et modèles industriels. Cependant, les pays industrialisés – en particulier les États‑Unis d’Amérique – ont accru leur utilisation des droits de propriété intellectuelle plus rapidement que les pays de la région, notamment pour ce qui est des brevets et des dessins et modèles industriels.

Le volume total du commerce régional et le fait que la région s’est spécialisée dans les biens à plus forte valeur ajoutée contrastent avec le peu d’utilisation qui est faite de la protection au titre des brevets et des dessins et modèles industriels au sein de la région. Quant aux modèles d’utilité, ils sont utilisés principalement par les ressortissants nationaux, si bien qu’ils ne semblent pas avoir joué de rôle particulier dans les stratégies commerciales des étrangers, y compris ceux qui sont implantés dans la région.

Au contraire, l’utilisation des marques dans la région a suivi la même tendance que le commerce international. Un accroissement des échanges correspond à une augmentation proportionnelle de l’utilisation des marques dans la région. Le lien est plus marqué entre l’utilisation des marques et le commerce au sein de la région qu’entre l’utilisation des marques et les importations provenant de l’extérieur de la région.

## REMARQUES FINALES

L’analyse de l’utilisation de la propriété intellectuelle et des flux commerciaux montre que, dans la région, il est possible d’élaborer des politiques propres à encourager une meilleure utilisation du système de la propriété intellectuelle pour soutenir les stratégies commerciales.

Chaque instrument de propriété intellectuelle a été utilisé par différents partenaires commerciaux, selon des modalités et dans des proportions très variées. Pourquoi la région utilise‑t‑elle peu les brevets et les dessins et modèles industriels pour protéger l’innovation, et comment peut‑elle tirer parti de l’utilisation des marques pour renforcer les liens commerciaux régionaux sont des questions pertinentes qu’il conviendra de se poser à l’avenir.

Or il importe de garder à l’esprit que la propriété intellectuelle n’est que l’un des principaux outils à la disposition des décideurs. L’élaboration des politiques relatives à la propriété intellectuelle doit notamment aller dans le même sens que l’élaboration des politiques d’innovation, de compétitivité et de promotion commerciale.

[Fin de l’annexe et du document]

1. L’intégralité de l’étude est disponible à l’adresse : <http://www.wipo.int/econ_stat/fr/economics/studies/index.html>. [↑](#footnote-ref-2)